



INTERPOL

# IBIN

Le Réseau d'information balistique  
d'INTERPOL



## Qu'est-ce que IBIN ?

Le Réseau d'information balistique d'INTERPOL (IBIN) est le seul réseau d'échange international de données balistiques à grande échelle au monde. Il est compatible avec le réseau mondial de systèmes intégrés d'identification balistique IBIS® et est conçu comme une plateforme mondiale permettant de centraliser le recueil, le stockage et la comparaison de données balistiques.

## Pourquoi échanger des données balistiques ?

De même que pour les données dactyloscopiques, l'échange international de données balistiques peut permettre d'établir des liens entre des malfaiteurs et des infractions commises dans différents pays. Grâce à cet échange, les services chargés de l'application de la loi ont la possibilité d'effectuer des recoupements entre des affaires apparemment sans lien.

Les éléments de preuve balistiques sont susceptibles de fournir de précieux renseignements sur les armes à feu. Chaque arme à feu laisse des traces microscopiques uniques sur la surface des douilles et des balles qui ont été tirées, une sorte d'« empreinte balistique ». Des images haute résolution de ces éléments de preuve balistiques peuvent être réalisées, puis répertoriées, diffusées et comparées rapidement à d'autres images dans d'autres pays, ce qui permet de mettre au jour avec davantage de rapidité et d'efficacité les liens existant entre différentes affaires.

## Comment fonctionne IBIN ?

IBIN permet aux pays membres d'INTERPOL de communiquer et de comparer des images balistiques numériques avec d'autres images afin d'obtenir de précieux renseignements sur des armes à feu.

IBIN est doté de deux serveurs de corrélation IBIS®, installés sur différents continents.

# LE RÉSEAU D'INFORMATION BALISTIQUE D'INTERPOL

## **Pour les pays disposant de la technologie IBIS® :**

Les pays membres d'INTERPOL dotés de la technologie et des équipements IBIS® peuvent se connecter directement à IBIN. Un Accord de participation à IBIN est conclu entre le Bureau central national (B.C.N.) INTERPOL et le laboratoire national central. Les données du pays participant sont alors copiées dans IBIN conformément aux termes de l'accord. Le pays conserve l'entière propriété de ses données et peut notamment les effacer, les mettre à jour et les diffuser comme il l'entend.

## **Pour les pays ne disposant pas de la technologie IBIS® :**

INTERPOL propose d'aider gracieusement les pays membres ne disposant pas de la technologie IBIS® à accéder à IBIN dans le cadre de certaines affaires fortement médiatisées. Dans le cadre d'un accord de ce type, les services chargés de l'application de la loi ont la possibilité de transmettre au Secrétariat général d'INTERPOL, par l'intermédiaire de leur B.C.N., des munitions utilisées pour des tirs de test, ou des moulages de munitions prélevées sur les scènes de crime. Chaque pièce est alors traitée et analysée pour le compte du pays demandeur, puis comparée avec les données contenues dans IBIN en fonction des informations recherchées par le demandeur. Les résultats obtenus sont ensuite contrôlés par INTERPOL et communiqués au pays concerné.

Une procédure a été mise en place pour la reproduction des balles et des douilles, et des recommandations ont été formulées s'agissant des techniques à utiliser afin d'améliorer la reproductibilité et la qualité des moulages balistiques destinés à être utilisés dans IBIN.

## **À propos du programme sur les armes à feu**

Outre le danger qu'elles représentent pour la sécurité des citoyens de tous pays, les armes à feu utilisées à des fins illicites font peser, de manière plus générale, une menace sur la sûreté, la paix, la stabilité et le développement dans le monde. Faciles à dissimuler et à transporter, elles assurent des profits substantiels aux trafiquants d'armes légères et de petit calibre illicites.

Chaque année, des armes à feu sont employées dans plus de 245 000 meurtres dans le monde entier (pays en guerre non compris). Cependant, il ne s'agit là que d'une petite partie des infractions commises avec des armes à feu, que les malfaiteurs utilisent également pour menacer et perpétrer leurs actes criminels. Aucun pays n'est épargné par la violence liée aux armes à feu.

INTERPOL propose de puissants outils susceptibles d'aider les pays membres à obtenir des renseignements sur ces armes et à faire progresser les enquêtes par l'exploitation des informations figurant sur l'extérieur des armes et des données pouvant être recueillies à l'intérieur de celles-ci. L'utilisation combinée de ces outils aide les fonctionnaires des services chargés de l'application de la loi à empêcher la commission d'infractions avec usage d'arme à feu, à enquêter sur les affaires de ce type et à les élucider.

Pour avoir accès aux bases de données et aux services d'INTERPOL, contactez votre Bureau central national (B.C.N.) INTERPOL.



**INTERPOL**

**PROGRAMME SUR LES ARMES À FEU**

200 quai Charles de Gaulle  
69006 Lyon

France

Tel: +33 4 72 44 70 00

Fax: +33 4 72 44 71 63

E-mail: [firearms@interpol.int](mailto:firearms@interpol.int)

[www.interpol.int/firearms](http://www.interpol.int/firearms)

► Twitter: @INTERPOL\_HQ

► YouTube: INTERPOLHQ

► [WWW.INTERPOL.INT](http://WWW.INTERPOL.INT)

